

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

6 Septembre 2018

SPECIAL N° - 64 - SEPTEMBRE 2018

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Décision en date du 4 Septembre 2018 portant délégation de signature

Décision en date du 4 Septembre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Arrêté N° 2018/128 en date du 5 Septembre 2018 portant délégation de signature à M. Eamon MANGAN, Directeur Départemental Adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Côtes-d'Armor

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

DECISION

Service
Secrétariat général

portant subdélégation de signature

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 16 juillet 2013 nommant M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 donnant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- **M. Michel MARTINEAU**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

ARTICLE 2 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général,
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général,

M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,
M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement,

Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural,
M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural et chef de l'unité agriculture durable,

Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme par intérim,
M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité renouvellement urbain et logement public,

Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes,
Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes et chef de l'unité marins-navires-plaisance,

M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement mer et littoral,
M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,
Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Marion RICHARD, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage par intérim.

ARTICLE 3 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nadine PANSART, chargée de missions « qualité et performance »,

Mme Chantal SPYCHALA, chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

Mme Patricia MAHE-DARCEL, adjointe à la chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité logistique-budget au secrétariat général,
M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef de l'unité logistique-budget au secrétariat général,

Docteur Alain FICHOU, médecin de prévention,

Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
M. Vincent BABE, adjoint au chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques et nuisances au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
Mme Martine ROUXEL, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,
M. Jean-Michel TARDIVEL, chargé du contrôle des règles de la construction, unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,

Mme Sandrine PERNET, chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,
M. Pascal COSSON, adjoint au chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc L'HERMITTE, adjoint au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Marie-Claire DERRIEN, chef de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

Mme Laurence DIJOUX, chef de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité filières et qualité au service agriculture et développement rural,

M. Guillaume RIBOD, adjoint au chef d'unité et chargé de mission contrôles internes, qualité, conjoncture et filières,

M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

M. Pascal LE GRAND, chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

M. Yves LE GALL, adjoint au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Magali LECLERCQ, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

M. Lilian SANZ, chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Eric PARIZE, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

Mme Marion RICHARD, chef de l'unité énergie climat à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Jean-François COROUGE, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité usages maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sebastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle HENRY, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Françoise LE MAOUT-HAMON, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

M. Jean-Philippe HAMON, gestionnaire du DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral.

ARTICLE 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nathalie ROYER, chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc,

M. Jean-Paul GUIHAIRE, adjoint suppléant à la chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc,

M. Claude BLANCHARD, adjoint à la chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Saint-Julien et à Saint-Brieuc-Agglomération.

M. Mickaël COSSON, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Hillion et à Saint-Brieuc-Agglomération

M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan,

M. Michel DOURFER, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan,

M. Patrick MALLET, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Dinan,

Docteur Alain FICHOU, médecin de prévention,

Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
M. Vincent BABE, adjoint au chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques et nuisances au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
Mme Martine ROUXEL, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,
M. Jean-Michel TARDIVEL, chargé du contrôle des règles de la construction, unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,

Mme Sandrine PERNET, chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,
M. Pascal COSSON, adjoint au chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,
M. Marc L'HERMITTE, adjoint au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Marie-Claire DERRIEN, chef de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

Mme Laurence DIJOUX, chef de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité filières et qualité au service agriculture et développement rural,
M. Guillaume RIBOD, adjoint au chef d'unité et chargé de mission contrôles internes, qualité, conjoncture et filières,

M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

M. Pascal LE GRAND, chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,
M. Yves LE GALL, adjoint au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,
Mme Magali LECLERCQ, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

M. Lilian SANZ, chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Eric PARIZE, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

Mme Marion RICHARD, chef de l'unité énergie climat à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Jean-François COROUGE, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité usages maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sebastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle HENRY, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Françoise LE MAOUT-HAMON, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

M. Jean-Philippe HAMON, gestionnaire du DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral.

ARTICLE 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nathalie ROYER, chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc,

M. Jean-Paul GUIHAIRE, adjoint suppléant à la chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc,

M. Claude BLANCHARD, adjoint à la chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Saint-Julien et à Saint-Brieuc-Agglomération.

M. Mickaël COSSON, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Hillion et à Saint-Brieuc-Agglomération

M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan,

M. Michel DOURFER, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan,

M. Patrick MALLET, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Dinan,

M. Benoit BOUBENNEC, chef de l'unité territoriale de Lannion,
M. Vincent FERREIRA, gestionnaire du DPM à l'unité territoriale de Lannion,
M. Jean-Luc JAOUAN, chargé d'aménagement territorial et gestionnaire du DPM à l'unité territoriale de Lannion,

M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,
Mme Maryvonne HUBY, responsable aménagement territorial et adjointe au chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,
Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen ,
M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

ARTICLE 5 : La décision du 4 mai 2018 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 4 septembre 2018

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Pierre BESSIN



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service
Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

**M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 16 juillet 2013 nommant M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

DECIDE

ARTICLE 1 :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- **M. Michel MARTINEAU**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

<i>LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS</i>		
<p><u>SECRETARIAT GENERAL</u> BOP 181, 207 215, 217, 333 et 723</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général, • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général, 	<p>Fournitures et services : 30 000 euros TTC</p> <p>Travaux : 50 000 euros TTC</p>
<p><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme par intérim, • M. Jean-Mathieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, 	
<p><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes, • Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes, 	
<p><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 113 et 205</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral, • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral, • Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral, 	
<p><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u> BOP 113 et 162</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service environnement, • M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement, 	
<p><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u> BOP 154</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, • M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	
<p><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Marion RICHARD, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage par intérim, 	

	<u>UNITES DU SIEGE</u>	
<u>SECRETARIAT GENERAL</u> SG/Unité Logistique budget BOP 333 et 723	<ul style="list-style-type: none"> Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité logistique-budget, M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef de l'unité logistique-budget, 	6 000 euros TTC
SG/Unité Logistique budget BOP 333 et 723	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean STARCK, chargé de mission logistique-budget, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Risques-nuisances BOP 181	<ul style="list-style-type: none"> Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Sécurité routière et ingénierie gestion de crise BOP 207	<ul style="list-style-type: none"> Mme Anne LEILIARD, chef de l'unité sécurité routière, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Education routière BOP 207	<ul style="list-style-type: none"> M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière, M. Vincent BABE, adjoint à la chef de l'unité éducation routière, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Bâtiment durable, Qualité de la construction BOP 723	<ul style="list-style-type: none"> M. Didier ROBIN, chef du l'unité bâtiment durable, qualité de la construction, 	4 000 euros TTC
SG/Unité Gestion des ressources humaines BOP 215 et 217	<ul style="list-style-type: none"> Mme Chantal SPYCHALA, chef de pôle ressources humaines et modernisation, Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation, 	4 000 euros TTC
SG/Médecine de prévention BOP 217	<ul style="list-style-type: none"> M. Alain FICHOU, médecin de prévention, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135	<ul style="list-style-type: none"> Logement privé : M. Pascal LE GRAND, chef de l'unité logement privé, Politiques du logement : Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement, Mission logement : M. Lilian SANZ, chargé de mission logement, Application du droit des sols : Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols, Planification Scot littoral : Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification Scot littoral, Planification activités transversales : M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> Unité littorale des affaires maritimes : M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 205	<ul style="list-style-type: none"> Unité des cultures marines : Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines, 	4 000 euros TTC

<u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135	<ul style="list-style-type: none"> M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et atelier connaissance des territoires, 	4 000 euros TTC
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT SE/Eau et milieux aquatiques</u> BOP 113 et 162	<ul style="list-style-type: none"> Mme Sandrine PERNET, chef de l'unité eau et milieux aquatiques, 	4 000 euros TTC
<u>SE/Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</u> BOP 162	<ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Paul TURGIE , chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture, 	4 000 euros TTC
<u>LES UNITES TERRITORIALES</u>		
<u>UNITE TERRITORIALE DE SAINT-BRIEUC</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> Mme Nathalie ROYER, chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc, M. Jean-Paul GUIHAIRE, adjoint suppléant de la chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE LANNION</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> M. Benoît BOUBENNEC, chef de l'unité territoriale de Lannion, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE GUINGAMP-ROSTRENE</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen, Mme Maryvonne HUBY, responsable aménagement territorial et adjointe au chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen, 	4 000 euros TTC
<u>UNITE TERRITORIALE DE DINAN</u> BOP 333	<ul style="list-style-type: none"> M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan. 	4 000 euros TTC

ARTICLE 2 :

La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- BOP 149 : forêt
- BOP 154 : économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
- BOP 162 : interventions territoriales de l'Etat
- BOP 181 : prévention des risques
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes
- BOP 207 : sécurité et éducation routière
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- BOP 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrés
- BOP 723 : contributions aux dépenses immobilières

ARTICLE 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire.

<u>SECRETARIAT GENERAL</u>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général 	BOP 181-207-215-217-333 et 723
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Véronique LE GARREC, chef d'unité Logistique-Budget • M. Philippe BLANCHARD, adjoint du chef d'unité Logistique-Budget • Mme Véronique FLATRES, chargée de la gestion des BOP • M. Jean STARCK, Chargé Logistique-Budget 	BOP 113-135-162-181-205-207-215-217-333-723
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Chantal SPYCHALA, chef de pôle ressources humaines et modernisation, • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation 	BOP 215 et 217
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef d'unité bâtiment durable, qualité de la construction 	BOP 723
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances 	BOP 181
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LELIARD, chef de l'unité Sécurité routière • M. Frédéric XOLIN, chef d'unité Education routière 	BOP 207
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme par intérim, • M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, 	BOP 135
<u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u>		

<p align="center"><u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement public • Mme Isabelle LOUARN, chef d'unité politique du logement 	<p align="center">BOP 135</p>
<p align="center"><u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Marion RICHARD, chef de la Mission Observation des territoires, développement durable et paysage par intérim 	<p align="center">BOP 135</p>
<p align="center"><u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes • Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes 	<p align="center">BOP 205</p>
<p align="center"><u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral • M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral • Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral 	<p align="center">BOP 113 et 205</p>
<p align="center"><u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard DIDIER, chef du service Environnement • M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service Environnement 	<p align="center">BOP 113 et 162</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture 	<p align="center">BOP 162</p>
<p align="center"><u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, • M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, 	<p align="center">BOP 154</p>

ARTICLE 4 : Chorus coeur

Subdélégation est donnée aux détenteurs de la licence « responsable d'unité opérationnelle » de Chorus à Véronique Flatres, chargée de la gestion des BOP et Jean Starck, chargé Logistique-Budget, pour l'utilisation de cette licence.

ARTICLE 5 : Chorus DT

Une subdélégation de signature est accordée pour les profils service gestionnaire (SG), gestionnaire valideur (GV) et gestionnaire de facture (FC), aux agents ci-dessous :

Noms	Profil Chorus DT nécessitant une délégation de signature
M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint	service gestionnaire
M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général	service gestionnaire
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général	service gestionnaire
Mme Chantal SPYCHALA, chef de pôle RH et modernisation	service gestionnaire
Mme Véronique LE GARREC, chef d'unité Logistique-Budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef d'unité Logistique-Budget	gestionnaire valideur et gestionnaire facture
Mme Véronique FLATRES, chargée de la gestion des BOP	gestionnaire facture
M. Jean STARCK, Chargé Logistique-Budget	gestionnaire facture

ARTICLE 6 : Interface Galion

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, chef du service Planification, Logement, Urbanisme par intérim,
- M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement Public.

ARTICLE 7 : Carte achat

Sur le BOP 333, les agents désignés ci-après, sont autorisés, exclusivement pour les besoins du service et dans la limite des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

Utilisateurs autorisés	Catégorie d'achat	Seuil annuel	Seuil par transaction
Véronique Le Garrec	Marché « fournitures de bureau » - Lyreco	10 000€/an	6 000,00 €
	Marché « papier » UGAP	10 000€/an	
Philippe Blanchard	Marché « consommables informatiques » UGAP	2 500€/an	
	Achats de proximité	20 000€/an	

Le contrôle des transactions via le relevé d'opérations est réalisé par le secrétaire général, Raymond Capitaine.

ARTICLE 8 :

La décision du 4 mai 2018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 9 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 4 septembre 2018

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Pierre BESSIN

Brest, le 05 SEP. 2018



Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE N° 2018/128

Portant délégation de signature à Monsieur Eamon Mangan, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor.

Le préfet maritime de l'Atlantique

- VU le code des transports et notamment le titre IV du livre I^{er} de la cinquième partie de la partie législative, articles L.5141-1 et suivants et le titre IV du livre I^{er} de la cinquième partie de la partie réglementaire, articles R.5141-3 et R.5142-6 ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.2111-7, R.2124-25, R.2124-45, R.2124-56 ;
- VU le code du tourisme, notamment son article R.341-4 ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.923-24 ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2009 -1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 14 ;
- VU l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 modifié relatif aux manifestations nautiques en mer ;
- VU l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 13 juin 2017 nommant Monsieur Eamon Mangan, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor ;
- VU l'arrêté n° 2010/07 du 18 février 2010 du préfet maritime de l'Atlantique réglementant le mouillage d'engins dans la mer territoriale française et les eaux intérieures relevant de la compétence du préfet maritime de l'Atlantique ;
- VU l'arrêté n° 2010/08 du 18 février 2010 du préfet maritime de l'Atlantique réglementant les manifestations nautiques dans les eaux relevant de la compétence du préfet maritime de l'Atlantique.

SUR PROPOSITION de l'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer.

ARRETE

- Article 1^{er} : Dans le ressort de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor, délégation est donnée, sous réserve des affaires signalées soumises à la signature du préfet maritime, à Monsieur Eamon Mangan, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor, à l'effet de signer, au nom du préfet maritime de l'Atlantique :
- I. l'avis du préfet maritime dans le cadre de la procédure définie à l'article R.2111-7 du code général de la propriété des personnes publiques, en ce qui concerne la délimitation du rivage de la mer et à l'exclusion de la procédure de délimitation des limites transversales de la mer à l'embouchure des fleuves et rivières ;
 - II. l'avis du préfet maritime préalable à l'instruction administrative des demandes de concessions de plage, prévu à l'article R.2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques ;
 - III. les arrêtés conjoints délivrant les autorisations d'occupation du domaine public maritime concernant les zones de mouillages et d'équipements légers mentionnés à l'article R.2124-45 du code général de la propriété des personnes publiques ;
 - IV. les arrêtés conjoints portant règlement de police des zones de mouillage mentionnés à l'article R.341-4 du code du tourisme ;
 - V. l'avis conforme du préfet maritime prévu par l'article R.2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime remplissant au moins une des conditions suivantes :
 - présentées par des particuliers ;
 - relatives à des aménagements de plage ;
 - visant au renouvellement d'une autorisation sans modification substantielle de ses conditions ;
 - VI. les mises en demeure relatives aux épaves représentant un danger ou une entrave, telles que prévues dans le code des transports et notamment à son article R.5142-6 ;
 - VII. l'avis conforme du préfet maritime, dans le cadre de l'enquête administrative prévue par l'article R.923-24 du code rural et de la pêche maritime fixant la procédure d'examen et de délivrance des concessions pour l'exploitation de cultures marines ;
 - VIII. les mises en demeure aux propriétaires, armateurs ou exploitants de navires et engins flottants abandonnés, ou leurs représentants, telles que prévues dans le code des transports et notamment à son article R.5141-3 ;
 - IX. les accusés de réception des déclarations de manifestations nautiques prévues à l'article 6 de l'arrêté du 3 mai 1995 susvisé ;
 - X. les autorisations de mouillage d'engins prévues à l'arrêté n° 2010/07 du 18 février 2010 du préfet maritime de l'Atlantique susvisé ;
 - XI. l'accusé de réception des déclarations de vols prévues à l'article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.

- Article 2 : Les articles 1.III, 1.IV et 1.X ne sont pas applicables sur les plans d'eau militaires et dans les champs de tir.
- Article 3 : Au-delà des affaires signalées évoquées à l'article 1er et pour l'ensemble des délégations énumérées à ce même article, le délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor peut soumettre tout dossier pour décision au préfet maritime.
- Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor, délégation de signature est donnée à :
- Monsieur Pierre Piquet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « aménagement, mer et littoral » ;
 - Madame Kristenn Le Bourhis, administratrice des affaires maritimes, cheffe du service « activités maritimes » ;
- pour l'application de l'article 1er.
- Article 5 : Le délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor communique au préfet maritime les arrêtés, mises en demeure et accusés de réception qu'il signe au titre des délégations consenties aux articles 1.III, 1.IV, 1.VI, 1.VIII et 1.IX.
- Article 6 : L'arrêté n° 2017-069 du 22 juin 2017 modifié du préfet maritime de l'Atlantique est abrogé.
- Article 7 : Le directeur départemental des territoires et de la mer et le délégué à la mer et au littoral des Côtes d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre Jean-Louis Lozier
préfet maritime de l'Atlantique,



LISTE DE DIFFUSION

- Préfecture des Côtes d'Armor
- DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest
- DDTM/DML des Côtes d'Armor
- CROSS Corsen
- PREMAR ATLANT/AEM (RFO (pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique – Archives (Chrono AR))).